

Le Développement Humain : Une Analyse Théorique

Boniface TAKOU KAMTE, Doctorant

DSCHANG SCHOOL OF ECONOMICS AND MANAGEMENT (DSEM)
Laboratoire de Recherche en Économie Fondamentale et Appliquée (LAREFA)
Université de Dschang, Cameroun
bonifacetakoukamt@yahoo.fr

Résumé

Le développement économique est un concept très large utilisé dans les discours politiques ainsi que dans beaucoup de débats économiques. Le développement économique est l'une des préoccupations les plus controversées de l'histoire économique. L'expérience de la recherche sur le développement dans les précédentes années a démontré que le développement est possible mais pas automatique. Si peu de pays en développement sont parvenus à une croissance sociale et économique rapide, à réduire l'écart entre eux et les pays les plus avancés et à sortir des millions de leurs citoyens de la pauvreté, de nombreux autres pays ont vu l'écart de développement se creuser et la pauvreté s'accroître accentuant ainsi leur faible niveau de développement humain.

Les multiples échecs des politiques de développement initiées par les institutions nationales et internationales ont poussé le PNUD depuis 1990 à penser autrement le développement : le développement humain. En effet le PNUD a pensé à un développement qui met l'homme au centre de toutes les politiques initiées par les décideurs gouvernementaux. Les réponses aux questions (Qu'est-ce que le développement humain? Comment le mesure-t-on et quels sont ses limites?) font le corpus de notre article. Pour mieux cerner les contours du développement humain, l'exploitation documentaire est notre principale technique de travail. En effet nous avons consulté des documents desquels nous avons extraire des informations factuelles. Nous avons également consulté des opinions et conclusions scientifiques des ouvrages, des articles, des rapports périodiques, et des thèses qui ont servi à étayer notre argumentaire.

Mots clés : Développement humain; Développement; Pauvreté; PNUD.

ABSTRACT

Economic development is a very broad concept used in political discourse as well as in many economic debates. Economic development is one of the most controversial concerns in economic history. Development research experience in previous years has shown that development is possible but not automatic. While few developing countries have achieved rapid social and economic growth, narrowed the gap between themselves and the most advanced

countries, and lifted millions of their citizens out of poverty, many other countries have seen the gap of development to widen and poverty to increase, thus accentuating their low level of human development.

The multiple failures of development policies initiated by national and international institutions have pushed the UNDP since 1990 to think differently about development: human development. Indeed, the UNDP has thought of a development that puts people at the center of all policies initiated by government decision-makers. The answers to the questions (What is human development? How is it measured and what are its limits?) make up the corpus of our article. To better understand the contours of human development, documentary exploitation is our main working technique. Indeed we consulted documents from which we extracted factual information. We also consulted scientific opinions and conclusions from books, articles, periodical reports, and theses which served to support our argument.

Keywords: Human development; Development; Poverty; UNDP.

INTRODUCTION

Le développement humain est un concept développé afin de pallier aux insuffisances liées à la notion multidimensionnelle du développement. Le développement est un concept polysémique et n'admet pas une définition universelle. Il peut néanmoins être appréhendé comme l'ensemble des transformations structurelles (démographiques, économiques, sociales, mentales, politiques, etc.) qui rendent possibles et accompagnent la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie. Selon Perroux (1966) « le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à accroître cumulativement et durablement son produit réel global ». Quant à Guillaumont (1985) « le développement est le processus par lequel les hommes en parvenant à satisfaire leurs besoins fondamentaux deviennent aptes à les satisfaire plus encore ». La définition communément retenue dans la littérature économique est souvent celle de François Perroux. Trois remarques se dégagent à partir de cette définition :

Comme le montre la définition, le développement une notion qualitative. Les changements mentaux correspondent par exemple à la valorisation de la

raison, de la science contre les croyances traditionnelles, la religion, mais aussi à la valorisation de l'innovation contre les habitudes et la routine. Les changements sociaux quant à eux correspondent par exemple à l'urbanisation, au développement de la scolarisation, à l'amélioration de la santé, à la baisse de la fécondité, etc.

D'après cette définition, le développement apparaît comme cause de la croissance économique. En effet, la science permet le progrès technique, source de croissance. Le développement de la scolarisation permet le progrès technique, son utilisation, sa diffusion, et donc favorise la croissance. Également la baisse de la fécondité permet de conserver une plus grande part du revenu des ménages sous forme d'épargne, ce qui permet de financer les investissements source de croissance.

Une autre définition présente le développement comme une amélioration du bien-être de l'ensemble de la population. Par exemple pour Myrdal (1968), le développement est « le mouvement vers le haut de tout le corps social » en matière de besoins fondamentaux (nourriture, accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, aux loisirs, etc.). Pour Sen (2000) le développement signifie un processus d'expansion des libertés réelles de tous les individus. Cette liberté est celle de choisir parmi les différents modes de vie possibles.

L'évaluation du niveau de développement d'un territoire ne peut se limiter à observer les performances économiques. Elle rend nécessaire la collecte et l'organisation d'informations statistiques diverses sur les multiples facettes du développement, comme les domaines sociaux (santé, éducation, logement, emploi.), la pauvreté, les inégalités. L'intérêt des indicateurs synthétiques est alors de fournir un instrument simple de suivi de tels phénomènes multidimensionnels et complexes, susceptible de retenir l'attention du public et des décideurs politiques.

La recherche du bien-être des populations et les mutations sociales ont permis la mobilisation d'autres concepts familiers à la notion de développement. Ainsi les organisations internationales qui dépendent de l'ONU définissent quant à elles les notions de développement humain (c'est-à-dire la couverture des besoins fondamentaux de tous) et de développement durable (c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs). Ce travail a pour objectif de définir clairement le groupe de mots « développement humain » en s'appuyant sur son origine et ses fondements, sa mesure ainsi que ses limites.

I. LE DEVELOPPEMENT HUMAIN : ORIGINE ET FONDEMENTS

I.1. ORIGINE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Le développement humain est un concept développé par le PNUD depuis 1990 mettant l'homme au centre de toute action de développement. En effet, le souci d'élaborer un système associant l'efficacité économique et la prospérité pour tout être humain dans la société est à la base de l'approche pnudivienne du développement humain même si une telle préoccupation n'est pas nouvelle. Les auteurs comme avaient déjà fait cette hypothèse bien avant même que le PNUD ne se prononce. D'ailleurs Bilger (1986) va dans le même sens quand il affirme : « Aujourd'hui (.) il ne s'agit plus d'imiter ou d'adapter, il s'agit d'innover. Il faut découvrir une méthode économiquement plus efficace et socialement plus satisfaisante que celles qui sont actuellement appliquées ou proposées dans le monde. »

L'intérêt de la nouvelle approche pnudivienne et à la fois son mérite, tiennent à ce que l'accent y est mis sur le bien-être humain comme finalité de tout processus de développement économique et social. Pour ce faire, l'approche du développement humain renverse la perspective qui consiste à mettre l'accent sur le progrès matériel uniquement et comme finalité. La nouvelle approche lui substitue le bien-être des individus comme fin ultime. Selon le PNUD (1990) « le processus de développement devrait au moins créer un environnement favorable qui donne aux individus et aux collectivités une chance de réaliser leurs potentialités et de mener une vie créative, productive, conformément à leurs besoins et à leurs intérêts ».

Selon la définition la plus couramment utilisée, « le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun », lesquelles impliquent « que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir, et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, de nombreuses possibilités restent inaccessibles ». Le développement humain englobe également « des notions aussi capitales que la liberté politique, économique ou sociale, et aussi importantes que la créativité, la productivité, le respect de soi et la garantie des droits humains fondamentaux »

I.2. FONDEMENTS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Il ressort des Rapports du PNUD que ses principales orientations de décision politique recommandent de libéraliser, décentraliser, garantir et veiller à la participation de tout être humain du groupe à la prospérité commune et au bénéfice des fruits de cette prospérité. Au plan économique, le triptyque libéralisation-décentralisation-participation vise à éliminer durablement l'exclusion, la pauvreté et la précarité ; il porte donc sur la prospérité économique. Au plan de la philosophie politique, il semble renvoyer à la notion de 'démocratie' au sens large, avec une idée sous-jacente de 'méritocratie'.

La libéralisation porte à la fois sur la promotion de l'initiative privée et sur le libre fonctionnement des mécanismes de marché. Elle est censée réaliser l'allocation optimale des facteurs de production, mais aussi, une distribution optimale des biens et services. La décentralisation suggère de remettre le pouvoir décisionnel à des autorités locales, élues ou susceptibles de rendre compte de leurs actes aux communautés et personnes qu'elles sont censées servir. Elle permet à la fois : d'associer plus directement les populations à la gestion des affaires publiques, d'atteindre une plus grande efficacité des dépenses publiques, et un prélèvement fiscal plus efficient.

La participation renvoie, en amont, au souci de faire de tout être humain du groupe l'acteur principal du progrès économique et, en aval, à faire de lui la finalité de ce processus, son ultime bénéficiaire. Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'individu dans l'optique du développement humain est surtout considéré comme la finalité du progrès économique, même s'il en est aussi le moyen. Pour cela le PNUD (1991) estime que : « La nécessité de satisfaire en priorité les besoins des populations va de pair avec la conception du développement présentée dans ses rapports, où la participation joue un rôle essentiel ».

Ainsi, la conduite d'une politique de développement humain exigerait que l'accent soit mis sur la garantie de la satisfaction des besoins et des aspirations de chaque individu (ou groupe), par sa participation, à la fois à la formation et au partage du produit, et à l'orientation de son devenir économique, politique, social et environnemental. C'est dans cette optique que le PNUD (1990) a pu écrire que : « Les besoins et les intérêts des individus doivent imprimer sa direction au développement, et ces mêmes individus devraient se trouver pleinement impliqués dans l'impulsion à donner à la croissance économique et au progrès social ».

Rejoignant les problèmes actuels de lutte contre l'exclusion et le chômage, l'important dans ce raisonnement porte, outre la liberté, sur la possibilité pour chacun de disposer d'un revenu lui permettant de mener une vie décente. Tel est le principal objectif assigné au thème de la participation dans la politique du développement humain. La participation ne saurait être la même pour tous, et il faudra autant de politiques économiques que de situations spécifiques (ou catégories) dans laquelle chaque pays peut se trouver : pays riche et industrialisé, pays riche et non industrialisé (ayant par exemple une importante rente pétrolière, minérale ou fiscale), pays pauvre, pays endettés, etc. Le cadre théorique d'analyse du développement ci-après dégage les diverses situations.

II. ROLE DE L'ETAT DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Toutes les orientations ci-dessus précisées dans le domaine de la politique économique du développement humain doivent être combinées dans

un cadre politique, de manière rationnelle, cohérente, dans le respect de l'orientation de la problématique du développement humain. C'est à partir d'un tel cadre que les pouvoirs publics devraient agir sur le processus économique. Rappelons la distinction qu'il convient de faire entre le cadre théorique de politique et le processus, ainsi que la nature des liens qui s'établissent entre eux, d'une part, et entre politique régulatrice et politique ordonnatrice d'autre part.

Le processus économique est le domaine où s'exercent pleinement la libre activité et l'initiative individuelles. La politique régulatrice est celle que l'État peut effectuer directement sur le processus. Le bon fonctionnement du processus dépend du degré d'aménagement du cadre. Un cadre décisionnel bien aménagé favorisera d'autant plus le fonctionnement du processus, et l'état aura dans ce cas moins à intervenir sur le processus. Dans un système qui prône la libéralisation, l'activité de l'État s'exerce au travers du cadre, lequel lui sert de référence, d'outil-guide dans la conduite de sa politique. La politique ordonnatrice porte sur le cadre. Celui-ci englobe l'ensemble des faits qui, sans toutefois surgir spontanément dans la vie économique, agissent de façon exogène sur l'évolution de l'économie. Ainsi, le cadre contient, comme l'écrit le Bilger (1964) : « des réalités qui, en vertu de l'interdépendance générale des faits sociaux, déterminent la vie économique ou à l'inverse subissent ses effets : les êtres humains et leurs besoins, les ressources naturelles, la population active et inactive, les connaissances techniques et scientifiques, l'organisation politique et juridique de la société, la vie intellectuelle, les données géographiques, les classes et groupes sociaux, les structures mentales, etc ». Ces réalités ayant des effets indéniables sur la vie économique et sociale, il revient à l'État de déterminer l'action devant être conduite sur l'ensemble des données exogènes qui influencent le processus. Cela revient donc à ordonner l'action publique à partir du cadre, de telle sorte que les résultats attendus sur le processus soient les plus souhaitables. On voit ainsi apparaître la nécessaire prise en compte des spécificités humaines, spatiales et temporelles dans la définition de la politique ordonnatrice.

C'est cette même précision qu'a voulu apporter le PNUD (1990), en écrivant que : « Le cadre politique détermine l'efficacité avec laquelle les ressources s'investissent, et la souplesse requise dans un monde en évolution constante pour assurer une croissance soutenue ». Un tel cadre théorique de politique économique, compatible avec la problématique et l'analyse du développement humain, c'est-à-dire visant à associer efficacité économique et justice sociale peut être en toute logique tiré du cadre théorique d'analyse du développement humain. C'est ainsi qu'à propos du rôle de l'état en particulier, celui-ci n'est pas censé intervenir dans la vie économique en tant qu'acteur. C'est pourquoi le PNUD (1990) écrit : « De quoi a-t-on besoin ? D'un secteur public plus réduit mais plus efficace, capable de créer et de

rendre opérationnel un cadre de développement, de guider les investissements privés vers les secteurs prioritaires du développement humain ». Parallèlement à cette restriction du rôle de l'État, la libre entreprise et la libéralisation des marchés sont recommandées.

Toutefois, dans le domaine de la politique économique, les analyses et les prises de position de l'Abbé de Condillac sont plus nombreuses et sans équivoque, et nous apparaissent cohérentes vis-à-vis de la démarche. Selon Condillac (1776), lorsque l'économie jouit d'une totale liberté les richesses s'accroissent ; tout est mis en valeur lorsque chaque citoyen réalise ses aspirations, et poursuit une activité librement choisie. Le rôle de l'État (qu'il nomme puissance souveraine) est limité à trois fonctions (législative, exécutive et de défense armée), auxquelles il propose avec quelques réserves d'en ajouter une quatrième : la fonction sacerdotale. Selon lui, c'est le maintien de l'ordre qui est le garant de la justice, et la puissance se doit de l'assumer sans intervenir dans les choix économiques, puisque les besoins des humains les poussent à orienter l'activité vers les productions les plus utiles à la communauté. Condillac pour sa part affirme que : « Si cette puissance maintient l'ordre et la liberté, une nation qui s'occupera de tout, sans préférence exclusive, sera aussi riche qu'elle peut l'être ».

L'intérêt particulier ne conduisant pas nécessairement et automatiquement à l'intérêt général, les individus doivent réaliser l'intérêt particulier, mais l'État doit veiller à la réalisation de l'intérêt général car telle doit être la finalité de son action (Drèze et Sen, 1989). Cependant, et c'est un fait d'actualité si l'on se réfère aux pays ex-communistes, Condillac avait envisagé une situation où l'ordre et la liberté sur le plan économique auraient été volontairement rompus, et qu'on cherchait à les rétablir. Selon Condillac (1776), il faut du temps et une bonne préparation pour rétablir la liberté du commerce là où elle avait été précédemment détruite ; et l'inflation qui succède à ce rétablissement n'est pas imputable à la liberté rétablie, mais, plutôt à la manière dont elle l'a été, surtout si ce rétablissement a été brusque et mal préparé.

S'agissant des transferts et des dépenses sociales comme moyens de lutte contre l'exclusion, nous avons vu que leur pratique était critiquée en raison de son caractère partial, et donc "injuste". Tel est l'avis de Condillac, qui estime que dans une société civile, tous les citoyens sont liés par un contrat, exprès ou tacite, qui les engage à contribuer mutuellement à l'avantage commun. Pour ce faire, il suffit à chacun d'entre eux d'être utile aux autres. Aucun citoyen ne doit échapper à cette obligation, car c'est elle qui garantit la cohésion du corps social. Quiconque se soustrait à cette obligation ne doit pas être pris en charge par la société.

Ainsi, Condillac (1776) dira : « Un homme inutile n'est donc pas un citoyen ; à charge à la société, il ne

fait rien pour elle ; elle ne lui doit rien ». Toutefois, cette prise de position assez rigide de l'auteur tient plus à la rigueur de son analyse, car il n'ignore pas que la situation de cet « homme inutile » peut avoir un caractère involontaire. Son raisonnement vise surtout à concilier les exigences de justice dans la répartition avec la finalité de son analyse, qui est le bien-être de chaque citoyen. Or, la réalisation de ce bien-être passe par la satisfaction des besoins (et pas nécessairement par des prélèvements obligatoires sur certains citoyens au profit des autres). En outre, contrairement à Adam Smith qui n'avait pas envisagé la possibilité du chômage involontaire, Condillac en était conscient et attribuait une telle situation à une mauvaise conduite des affaires publiques. Selon lui il n'y a de mendiants que là où le gouvernement est vicieux. Un tel contexte, entre autre, peut conduire des individus à se retrouver sans ressources et au chômage involontaire. Comme il l'écrit : « Je sais qu'on suppose que tout le monde peut vivre de son travail ; car le riche, qui ne fait rien, dit au malheureux, qui manque de pain, va travailler (.) le luxe, qui multiplie les mendiants rend les âmes inhumaines, et il n'y a plus de ressources pour l'indigent ». Condillac tout en n'étant pas favorable aux « transferts sociaux », s'intéresse à tous les moyens aptes à permettre aux êtres humains de subvenir à leurs besoins grâce à des ressources légitimement et dignement gagnées, qu'elles prennent la forme de salaire, de profit, de rente, ou d'intérêt, etc. Il met ainsi l'accent sur l'importance de la solvabilité, sur le fait de pouvoir disposer de ressources suffisantes pour ne pas se trouver dans le malheur de manquer de pain. D'ailleurs le riche, qui ne travaille pas, ne manque pas de pain. Toutefois, il serait injuste d'aliéner le bien d'autrui, ou d'enfreindre la liberté d'action de quelque membre de la société. En effet, le fait que le riche puisse avoir une « âme inhumaine » ne doit pas être un argument suffisant pour le contraindre à la 'générosité' ou à la 'solidarité' par des prélèvements obligatoires sur ses ressources. Il convient d'opter pour d'autres solutions.

C'est à propos de la lutte contre les inégalités de répartition de revenu que les recommandations du PNUD divergent de celles de Condillac et d'Adam Smith. Pour le PNUD (1990) en effet : « Il est impératif de corriger, d'une manière ou d'une autre, les différences de revenu au sein d'un même pays car elles peuvent atteindre une ampleur vertigineuse ». Toutefois aucun argument technique n'est donné pour justifier un tel objectif. Toujours au sujet de la question des inégalités Condillac (1776), pour sa part, du côté des gains, partant de la considération que la liberté et l'ordre permettent l'allocation optimale sur le marché et favorisent la diversification des activités, reconnaît que certaines activités procureront à ceux qui les exercent plus de gains que d'autres. Mais, selon lui, l'inégalité de répartition qui peut en découler ne serait pas un mal en soi, car n'étant pas injuste. C'est dans cette optique qu'il écrit que : « Quand tout est dans l'ordre, tous les travaux sont utiles. Il est vrai qu'ils répartissent inégalement les richesses ; mais c'est

avec justice, puisqu'ils supposent des talents plus ou moins rares. Personne n'a donc à se plaindre, et chacun se met à sa place ». Du côté de la dépense, il a une analyse similaire estimant notamment qu'en fonction des lieux et des prix pratiqués, le même niveau de vie peut être atteint par des individus ayant des revenus très inégaux. C'est pourquoi il conviendrait de n'avoir en vue que l'objectif de départ : la réalisation du bien-être de chaque individu, par la satisfaction de ses besoins dans son environnement social et/ou naturel.

La pluralité des situations réelles exige que des instruments et des méthodes différentes, mais bien adaptés, puissent être engagés dans chaque cas. Ne perdant pas de vue le caractère dynamique de l'évolution des sociétés, Condillac relève que cette évolution passe par trois états. Dans chacun de ces états, les activités des individus se rapportent à la nature et à l'ampleur de leurs besoins, et cette combinaison caractérise trois états de vie à savoir la vie grossière, la vie simple, et la vie molle. Cette dernière caractérisant l'état d'une société dans laquelle le progrès économique et le développement des arts ont permis d'atteindre un haut niveau de richesse nationale, mais où la répartition de la richesse n'assure plus la prospérité pour tous. Ici, la misère côtoie l'opulence, le luxe se développe et n'est accessible qu'à une minorité, la prospérité globale décroît. Alors le désordre est au comble. La misère croît avec le luxe : les villes se remplissent de mendiants, les campagnes se dépeuplent, et l'état, qui a contracté des dettes immenses, semble n'avoir encore de ressources que pour achever sa ruine (Condillac, 1776).

Une acception de la participation au sens de Condillac remettrait en cause l'analyse actuelle du problème du chômage, en tant que celui-ci élude le problème fondamental qui est plutôt celui de l'insolvabilité des personnes visées. Il semble donc possible, à cet égard de montrer qu'en s'intéressant au problème de l'insolvabilité des individus et non au chômage, celui-ci se résoudrait, indirectement, dans les solutions à l'insolvabilité. Il existe, en effet, plusieurs sources de revenus, plusieurs possibilités de solvabilité, dont le revenu du travail humain n'est qu'une des composantes. Par le passé cette composante a été prépondérante dans les pays industrialisés actuels, et le demeure dans les pays non industrialisés. Cependant, en cherchant à rendre les individus solvables, il apparaît qu'en fonction de la situation des pays, ou des groupes d'individus retenus, des revenus du capital, de la rente, ou du travail peuvent être accessibles à tous, dans un cadre respectant la libéralisation, la décentralisation, la participation de chacun et l'inaliénation de la propriété privée.

III. MESURE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Plusieurs indicateurs sont proposés par le PNUD pour mesurer le développement humain à savoir l'indicateur de développement humain (IDH),

l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH), l'indicateur de participation des femmes (IPF) et l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) mais l'IDH est le plus utilisé par les chercheurs.

Le développement humain est mesuré à partir d'un indicateur composite : l'indice de développement humain (IDH). Les concepts fondateurs de l'IDH reprennent et poursuivent les idées développées par Amartya Sen (1988), selon lesquelles c'est le bien-être des personnes et non les quantités de biens mis à disposition qui importe. Les Rapports sur le Développement Humain (RDH) visent alors à fournir une alternative crédible au PIB qui relève de l'orthodoxie des institutions de Bretton Woods (très critiquées dans les années 1980 pour leurs politiques d'ajustements structurels dans les pays en développement), en indiquant que la croissance économique ne garantit en rien le progrès social.

L'IDH est construit chaque année depuis 1990 par le PNUD. Il mesure le niveau de développement d'un pays en privilégiant l'amélioration de la qualité de la vie des populations. La nouvelle formule de calcul de cet indicateur adoptée par le PNUD en 2010 consiste à faire la moyenne géométrique de trois indices représentatifs des dimensions du développement humain : l'indice d'espérance de vie à la naissance, l'indice d'éducation et l'indice de revenu national brut par habitant. Cette nouvelle formule de calcul de l'IDH répond à l'une des critiques les plus sévères faites à l'encontre de l'ancienne formule (le cumul linéaire), qui rendait possible une substitution parfaite entre toutes les dimensions. L'adoption de la moyenne géométrique donne des valeurs d'indice plus faibles, les changements les plus importants se manifestant dans les pays qui affichent un développement inégal entre les dimensions. La moyenne géométrique n'a qu'un effet modéré sur le classement des pays au regard de l'IDH. Le fait de considérer les valeurs maximales constatées comme des limites supérieures à moins de répercussions sur les valeurs globales de l'indice et a un impact encore moindre sur le classement.

Grâce aux progrès méthodologiques et à la disponibilité des données, on a pu innover dans la manière de mesurer le développement humain réel en y intégrant l'inégalité et la pauvreté multidimensionnelles. Ces innovations peuvent s'appliquer au niveau mondial, permettant des comparaisons et des éclairages nouveaux. C'est dans ce contexte qu'un nouvel indice a été proposé par le PNUD : l'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI). Il couvre les déficits de développement humain dus aux inégalités dans le domaine de la santé, de l'éducation et du revenu. Les déficits pour ces trois dimensions varient selon les pays, et tendent à être plus prononcés dans les pays à IDH peu élevé. L'IDH propose des moyennes, qui ne reflètent pas les disparités importantes dans le développement humain entre individus d'un même pays. Les estimations de l'inégalité dans les études et rapports précédents étaient partielles (portant, par

exemple, sur le seul revenu) ou ne s'appliquaient qu'à quelques pays.

L'IDHI présente des propriétés statistiques très utiles pour les estimations supranationales et permet de combiner des données provenant de différentes sources, comme les données concernant la santé, comprises dans des tableaux relatifs à l'espérance de vie, et celles concernant le revenu, dans des études portant sur les ménages. L'IDHI tient compte non seulement du développement humain moyen des pays, mesuré à l'aide d'indices de santé, d'éducation et de revenu, mais également de la manière dont ce développement est réparti.

L'IDHI prend en compte les inégalités d'espérance de vie, d'éducation et de revenu, en imposant un « malus » à la valeur moyenne de chaque dimension, en fonction de son degré d'inégalité. L'IDHI est égal à l'IDH lorsqu'il n'y a aucune inégalité entre individus, mais se situe d'autant plus en deçà de l'IDH que l'inégalité est plus importante. En d'autres termes, on peut considérer l'IDH comme un indice de développement humain « potentiel » (ou comme l'IDHI maximum que l'on obtiendrait s'il n'y avait aucune d'inégalité), tandis que l'IDHI est le niveau réel de développement humain (compte tenu de l'inégalité). La différence entre IDH et IDHI correspond au « déficit » de développement humain potentiel dû à l'inégalité.

Cette approche a suscité des critiques à la fois des universitaires et des professionnels du développement. Les premiers remettaient en cause la méthode de calcul de l'IDH alors que les seconds évoquaient essentiellement les limites liées à ce qui mesure cet indice ainsi qu'à son interprétation. Dans le but d'intégrer les différentes insuffisances relevées, les méthodes de calcul de l'IDH ont évolué depuis 1990. A partir de 2010 par exemple, l'édition du RDH propose des modifications significatives pour mesurer les progrès en termes d'éducation et de revenu et même de la manière dont ils sont agrégés. Sur le plan global, l'IDH dévoile une amélioration générale du bien-être dans le monde, car le nombre de pays à IDH élevé a augmenté depuis 1990 jusqu'à nos jours.

IV. LIEN ENTRE LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

La croissance économique favorise le développement humain d'une part, et le développement humain est un moteur de croissance économique d'autre part. L'investissement public dans le développement humain conduit à l'amélioration des conditions de santé et d'éducation des ménages. Plus précisément, l'accent mis sur l'éducation et la santé augmente la qualité des ressources humaines à travers le capital humain, ce qui accroît la productivité, facteur de croissance, lorsque la situation de l'emploi le permet.

Lorsque c'est plutôt l'influence de la croissance sur le développement humain qui est mise en avant, elle se transmet à travers deux principaux canaux.

Premièrement, une croissance économique bien distribuée permet une augmentation du niveau de vie. En effet, elle améliore le pouvoir d'achat des ménages et cette amélioration induit deux effets dans le comportement de consommation des ménages qui accroissent leur bien-être : un effet quantité et un effet qualité. L'effet quantité se traduit par l'augmentation du volume de biens consommés (satisfactions des besoins primaires maximales). L'effet qualité quant à lui s'observe au niveau de la modification de la structure de la consommation. Cette modification vise surtout la satisfaction de besoins secondaires, comme les dépenses en loisirs ou l'achat de biens culturels.

Deuxièmement, la croissance économique permet une augmentation de l'offre et de la qualité de santé. L'amélioration de l'état de santé des travailleurs qui en découle peut-être directement et immédiatement bénéfique, en augmentant la force des intéressés, leur endurance, leur productivité et leur aptitude à se concentrer au travail. L'amélioration de l'état sanitaire et nutritif des enfants favorise directement les gains de productivité à venir, en permettant aux enfants de devenir des adultes plus forts et plus sains. En outre, cette amélioration constitue un apport indirect, en renforçant l'aptitude des enfants à acquérir des techniques et des attitudes productives.

On a démontré que les enfants sains et bien nourris étaient plus assidus et aptes à une meilleure concentration pendant leur temps de présence à l'école. De plus, les enfants qui ont bénéficié d'une santé et d'une nutrition meilleures pendant leurs années préscolaires progressent mieux après leur entrée à l'école. À la différence des dépenses éducatives, qui n'augmentent que la qualité des ressources humaines, les dépenses de santé en accroissent également le volume à venir, en allongeant la vie active prévisible. De la sorte, elles complètent aussi l'investissement éducatif.

V. LIMITES DE L'INDICE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Les évaluations ci-dessus n'empêchent pas la mesure actuelle de l'indice de développement humain (IDH) de recevoir de nombreuses critiques. L'IDH bien qu'ayant des forces présente aussi des insuffisances. Selon Antony Davies (2009), les critiques de l'IDH se répartissent en trois groupes : « les critiques de la définition conceptuelle du développement humain, les critiques des équations spécifiques qui génèrent l'IDH, et les critiques de la qualité des données utilisées dans les calculs de l'IDH ».

V.1. CRITIQUES SUR LA DEFINITION

Le concept de développement est bien sûr plus complexe que ce que permet de mesurer l'IDH avec seulement trois dimensions et quatre variables. Certains aspects importants du développement ou du bien-être manquent probablement (sécurité, culture, environnement.). Cependant, les quatre variables retenues sont des mesures acceptées des principaux aspects du développement et sont notoirement très

liées à la satisfaction des besoins essentiels comme une alimentation saine, une eau potable, un logement décent, l'hygiène et des soins médicaux, mais également le savoir, la capacité aux prises de décisions dans la société, la mobilité et l'accès à la culture (PNUD, 2007). De plus, le nombre de variables doit probablement demeurer limité pour que l'indicateur synthétique reste compréhensible et acceptable. L'acceptation internationale de l'IDH semble prouver que cet indicateur rassemble suffisamment d'informations tout en restant compréhensible.

Une limite importante est que l'IDH est un indicateur de niveau moyen de développement pour une population. Selon Grimm et al. (2008), il ne tient pas compte explicitement des inégalités de revenus ou sociales dans les pays. Par exemple, deux pays peuvent présenter des niveaux d'IDH identiques mais la part de la population pauvre dans l'un des deux pays peut être plus élevée si ce pays est plus inégalitaire que l'autre. On peut cependant considérer que dans l'IDH, les variables comme le taux d'alphabétisme ou de scolarisation, et même l'espérance de vie, reflètent indirectement le niveau des inégalités dans le pays, et c'est d'ailleurs en cela que l'IDH représente un progrès par rapport au PIB par habitant. Par ailleurs, le PNUD a proposé des indicateurs prenant mieux en compte les inégalités, comme l'Indice de Pauvreté Humaine, ou l'Indice de Développement lié au Genre (inégalités hommes-femmes) mais la construction de tels indicateurs est à la fois moins transparente, moins acceptée, et fortement contrainte par la disponibilité des données statistiques. Dans le même sens, Harttgen et Klasen (2012) pense que l'une des faiblesses les plus graves de l'IDH est qu'il ne prend pas en compte la répartition du développement humain dans un pays.

V.2. CRITIQUES SUR LA METHODE

On peut s'interroger sur la pertinence, l'intérêt ou la possibilité d'agréger sous la forme d'un indicateur unique des éléments si hétérogènes (richesse monétaire, santé, éducation). L'agrégation suppose en effet une équivalence entre des niveaux des différentes dimensions, et qu'une faiblesse dans l'une peut être compensée par un niveau élevé dans une autre. Cette propriété est cependant un des principaux intérêts de cet indicateur synthétique : la possibilité qu'un pays présentant un PIB par habitant élevé mais n'investissant que peu dans la santé et l'éducation ait un indice de développement humain affaibli.

L'emploi d'une moyenne arithmétique simple fait aussi l'objet de critiques. D'autres formules, plus sophistiquées, sont employées, notamment par le PNUD dans la construction d'autres indicateurs synthétiques (comme la moyenne géométrique dans l'Indice de Pauvreté Humaine). La moyenne simple a cependant l'avantage d'être la plus transparente, et elle a par conséquent grandement participé à l'acceptation de l'IDH. De façon complémentaire, la

pondération des variables dans l'IDH (poids identiques des trois dimensions dans l'IDH, poids deux fois plus important de l'alphabétisme par rapport à la scolarisation dans l'indice d'éducation) apparaît arbitraire, mais sans que puisse être finalement justifiés d'autres choix. Les formules de normalisation qui permettent le passage entre les niveaux des variables et les valeurs d'indices, y compris le choix des valeurs extrêmes, peuvent également faire l'objet de critiques puisqu'elles relèvent d'une réflexion scientifique mais aussi de jugements subjectifs. Il en va particulièrement de la formule de normalisation du PIB par habitant menant à l'indice de richesse monétaire. Cette formule utilise une transformation logarithmique qui « écrase » les valeurs élevées de PIB par habitant. Le PNUD considère ainsi qu'atteindre un niveau de vie acceptable ne nécessite pas une valeur illimitée de revenu, ou, qu'une augmentation du PIB par habitant est plus « importante » quand celui-ci est initialement faible. Il s'agit de considérations tout à fait subjectives, qui relèvent certes du sens commun mais qui peuvent être critiquées (Goujon, 2009).

V.3. CRITIQUES SUR LES DONNEES

L'objet principal de l'IDH, établir un classement des pays, nécessite que soient utilisées des données standardisées internationalement plutôt que des données nationales, qui sont généralement plus précises mais dont la définition peut différer entre les pays. Les données internationales sont des données nationales qui ont été « traitées » ou « ajustées » par les organismes internationaux (corrigées quand elles comportent des erreurs, estimées quand elles manquent, transformées sous la forme d'indicateurs). Par conséquent, les données statistiques sur lesquelles repose la construction de l'IDH peuvent être imprécises, d'autant plus pour les pays à faibles niveaux de développement où les données statistiques sont de mauvaise qualité. Ce qui pose surtout problème ici, c'est que l'imprécision des données, et donc du classement IDH, bien que reconnue y compris par le PNUD, est généralement reléguée au second plan. Morse (2003) indique aussi un autre handicap des valeurs de l'IDH pour chaque pays qui sont présentées dans les Rapports sur le développement humain depuis 1990. Selon lui, même si la méthodologie est cohérente pour tous les pays chaque année, il existe des différences notables entre les années et ce phénomène entraîne des difficultés dans les comparaisons temporelles des progrès.

Le concept de développement humain est large et polysémique et à cet effet il est important de le circonscrire en vue de montrer l'aspect qui en est privilégié. L'Indice de Développement Humain (IDH) que les critiques ont fait évoluer vers un indice plus large appelé IDHI (Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités) est sans doute une mesure pertinente du bien-être et du progrès social, se présentant comme une alternative plus crédible au PIB, l'indicateur économique fondamental selon la vision orthodoxe des institutions de Bretton Woods,

mais qui montre toutefois que la croissance économique ne garantit en rien le progrès social. Le lien entre croissance économique et développement humain n'est pas automatique, il est conditionné par plusieurs facteurs dont les deux principaux sont une redistribution plus équitable des fruits de la croissance et l'augmentation de l'offre et de la qualité de santé. Le développement humain résulte généralement de plusieurs déterminants, dont il n'est pas toujours aisé de préciser les rôles respectifs. Malgré les critiques qui peuvent être portées sur la définition et la méthode de l'IDH, cet indicateur a réussi à acquérir une légitimité internationale sur laquelle nous pouvons nous appuyer. C'est plutôt sur le problème concernant les données que des critiques spécifiques pourraient être portées à une application de l'IDH au niveau d'une région. Même s'il y a certaines critiques qui peuvent fournir une amélioration supplémentaire, les indicateurs et les données actuels sur le niveau de développement humain des pays préservent encore sa situation de présenter un outil utile pour les recherches connexes.

CONCLUSION

L'objectif de ce travail était de présenter clairement le concept de développement humain. Nous avons à travers la consultation extrait des informations factuelles et avons également consulté des opinions et conclusions scientifiques des ouvrages, des articles, des rapports périodiques, et des thèses qui ont servi à étayer notre argumentaire. Ainsi, la présente étude nous a permis de faire une analyse théorique du concept de développement humain par le biais de son origine, de ses fondements ainsi que de ses faiblesses. Il ressort de cette analyse que l'indicateur de développement humain malgré de multiples critiques reste jusqu'à présent l'indicateur le plus utilisé dans les travaux scientifiques liés au développement humain.

BIBLIOGRAPHIE

Bilger F. (1964) **La pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine**, Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence

Bilger F. (1986) **L'expansion dans la stabilité**, Paris, Economica.

Davies, A. (2009) "Human development and the optimal size of government", *The Journal of Socio-Economics*, Vol.38, PP.326-330.

Drèze J. Sen A. (1989) **Hunger and Public Action** Oxford : Clarendon Press.

Goujon M. (2009) « L'indice de développement humain : une évaluation rétrospective pour La Réunion (1985-2005) », Document de travail CERDI, *Etudes et Documents*.

Guillaumont P. (1985) **Economie du développement** Tome 1 : Le sous-développement Presses Universitaires de France, Paris.

Grimm M. Kenneth H. Stephan K. Mark M. (2008) "A Human Development Index by Income Groups", *World Development*, Vol.36, N°12, PP.2527-2546.

Harttgen K. Stephan K. (2012) "A Household-Based Human Development Index", *World Development*, Vol.40, N°5, PP.878-899.

L'Abbé de Condillac (1776) **Le Commerce et le Gouvernement, considérés relativement l'un à l'autre** (Nouvelle édition : 1795) Paris : Letellier Marada.

Morse, S. (2003) "For better or for worse, till the human development index do us part?", *Ecological Economics*, Vol.45, PP.281-296.

Myrdal G. (1968) « Asian drama », *Pantheon*.

Perroux F. (1966) "La croissance, le développement, le progrès", *Revue Tiers-monde*.

PNUD (1990) **Rapport sur le développement humain**, New York

PNUD (1991) **Rapport sur le développement humain**, New York

PNUD (2007) **Rapport sur le développement humain**, New York

Sen A. (1988) «The concept of development» in **Handbook of development economics** vol.1, p.9 Chenery and Srinivasan eds. North Holland, Elsevier Science Publishers.

Sen A. (2000) **Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté** Paris : Odile Jacob.